

Le 4 juillet 2022 à 20h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Conseil Municipal de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Frédéric NOURRIGEON, Eugénie POTHIER.

Absents :

M. Frédéric BONNEFONT a donné pouvoir à M. Daniel GOY,  
Mme Isabelle DEGUIL,  
M. Dominique MAURILLE,  
M. Fabrice MILLASSEAU a donné pouvoir à M. Jérôme CLARCK,  
Mme Delphine PERONNE a donné pouvoir à Mme Nathalie LAVILLONNIERE  
Mme Cécile RICHARD a donné pouvoir à M. Philippe LAIDET,  
Mme Christine ROULLET a donné pouvoir à Mme Sandrine LONGEAU.

M. Jérôme CLARCK est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

## COMMUNE

### **D220704-01 – PLAN DE PROTECTION DES HAIES COMMUNALES**

C'est un document opérationnel élaboré par les élus puis finalisé en concertation avec les exploitants agricoles et les représentants d'associations communales (ATS, l'ARBRE et l'ACCA) lors de deux réunions de travail.

Une nouvelle réunion s'est tenue en juin 2022 avec les exploitants agricoles et les représentants d'associations communales concernées.

Des corrections ont été apportées au document tenant compte des remarques qui avaient été faites précédemment.

Puis, pour faire vivre ce plan de protection, deux outils vont être mis en place :

1 – un comité de suivi qui sera piloté par la commission Cadre de Vie-Environnement sous la responsabilité de M. Pascal CLERJEAU. Ce comité sera composé d'élus, d'exploitants agricoles communaux et des représentants des associations locales citées plus haut. Des associations comme Prom'Haies pourront être invitées. Ce comité de suivi se réunira au minimum 2 fois par an.

Ses missions seront :

- Enrichir le diagnostic existant,
- Etablir un plan de maillage des haies communales,
- Veiller au respect du plan communal en matière de coupe, d'arrachage et de déplacement,
- Assurer le développement des haies communales et espaces boisés classés (organisation de plantations, des opérations annuelles de tailles),
- Organiser le prélèvement régulier du bois (bois de chauffage, bois d'œuvre) tout en s'assurant du maintien de la ressource.
- Valoriser les coupes en vue de stopper les brûlages à l'air libre.
- Mettre en place des actions de sensibilisation
- Se former

2 – une feuille de route évolutive qui permettra :

**a. Enrichir le diagnostic de l'existant :**

1. Repérer les haies communales
2. Faire un tableau de recensement : numérotation, localisation, photo, longueur, typologie de la haie (basse, haute, essence...), largeur de la bande existante, qui exploite, etc.
3. Repérer les arbres d'avenir (bois pouvant être valorisé) et les indiquer sur le plan EBC
4. Repérer les haies dont il faut reconstituer un maillage cohérent (comblement des trouées et plantation de nouvelles haies).

**b. Planter de nouvelles haies :**

1. Définir un programme (priorités, essences, etc.)
2. Définir le budget (pluriannuel)

**Cas des haies disparues / POS :**

1. Ces haies devront être prioritairement replantées.
2. Si au milieu de la parcelle = planter peut-être sur une autre parcelle communale ou de l'exploitant. La haie nouvelle sera alors mise en EBC à la première révision du PLUI.
3. Si en bordure de parcelle = planter au même endroit
4. Rechercher les subventions possible (Agence de l'eau – Agglo – CD79 – Fédération chasseurs...).

**c. Valoriser les coupes**

Chercher des solutions en vue de valoriser les coupes plutôt que de les brûler. Exemples : Paillage, fabrication de compost et de Bois Raméal Fragmenté (BRF) pour l'amendement des terres agricoles, des potagers, des massifs fleuris... (*Le BRF, Bois Raméal Fragmenté, est produit à partir du broyage de petits rameaux verts (moins de 10 cm de diamètre).*)

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce plan de protection des Haies Communales ainsi que son fonctionnement.

✓ **DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE HAIE** : Un exploitant agricole de la commune, ayant participé aux réunions du Plan de Protection des Haies Communales, a transmis un courrier à la Mairie demandant de déplacer une haie qui sépare deux parcelles lui appartenant.

Le Conseil Municipal salue la démarche et, exceptionnellement, cette demande sera traitée par la commission Cadre de Vie-Environnement. Une réponse lui sera apportée en septembre.

## PERSONNEL COMMUNAL

### D220704-02 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont quant à elles définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Elles visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences (GPEEC),
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité ou de l'établissement public.

L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité ou de l'établissement public, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Présenté lors de la réunion du personnel du 21 décembre 2020, les LDG de la commune sont le fruit d'échanges individuels et/ou collectifs avec les agents. Elles s'appuient également sur bilan social de la collectivité.

Selon la procédure obligatoire, le projet a été soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Malgré tout ce qui a été mis en œuvre depuis mai 2020 et les 7 actions programmées, « les membres du collège employeur s'abstiennent et les membres du collège personnel émettent un avis défavorable à l'unanimité car ils estiment que le plan d'action comporte trop peu d'actions sans échéance au regard des nombreuses remarques mentionnées dans le dossier. De ce fait, la durée prévue de 6 ans paraît incohérente, une durée plus courte serait à prévoir ».

- Pour mémoire, voici la liste non exhaustive des principales actions et décisions prises depuis mai 2020 :
  - Entretiens professionnels réalisés chaque année (ce n'était pas le cas avant)
  - Mise à jour ou mise en place de fiches de poste
  - Elaboration d'un planning d'activité hebdomadaire et d'un planning semestriel pour les agents techniques en milieu rural. Un point est fait chaque lundi avec le Maire et régulièrement avec l'Adjoint concerné.
  - Mise en place du RIFSEEP
  - Formation régulière des agents (Habitations électriques, Ambroisie, HACCP pour 2 agents, autorité bienveillante pour 4 agents)
  - Recrutement d'un agent technique en milieu rural
  - 3 réunions du personnel (18/06/2020-21/12/2020-01/07/2021)
  - 30 notes de services
  - Association des agents aux travaux des élus (Loi Egalim, Garderie et prochainement rénovation de Foyer rural)
  - Adhésion au service mobilité et évolution du CDG79
  - Mise en œuvre progressive et avant les obligations légales de la Protection Sociale Complémentaire
  
- Monsieur le Maire se refuse à faire de l'affichage et rappelle les 7 actions programmées :
  - Définir un règlement intérieur
  - Établir un plan de formation
  - Élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels et définir un plan d'actions
  - Mettre en place le télétravail pour les postes où c'est possible
  - Définir les modalités d'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation)
  - Délibérer sur la mise en place du CET (Compte Épargne Temps)
  - Analyser le coût de l'assurance chômage au regard du nombre de bénéficiaires des allocations d'aide au retour à l'emploi

A l'image de la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels qui devrait déjà être en place depuis de nombreuses années, les 7 actions proposées sont donc celles jugées prioritaires pour les agents.

Elles seront d'ailleurs priorisées avec eux lors de la réunion du personnel du 30 août 2022.

Concernant la durée, l'objectif est d'avoir réalisé ces 7 actions d'ici la fin de ce mandat. C'est pourquoi, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de tenir compte sur ce point de l'avis du CT et de réduire la durée à 3 ans au lieu de 6.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet des Lignes Directrices de Gestion telles que présentées par le Maire et de réduire sa durée à 3 ans et, bien que non obligé, soumettre à nouveau le projet sincère aux membres du Comité Technique pour une nouvelle lecture.

## COMMISSION CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

✓ **CIMETIÈRE COMMUNAL – Aménagement de cavurnes** : L'espace des cavurnes étant complet, le Conseil Municipal fait le choix de l'agrandir. Jusqu'à présent, nous faisons appel à une entreprise de marbrerie pour réaliser les cavurnes qui étaient ensuite vendus tout prêts aux concessionnaires pour une durée déterminée. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de préparer l'espace en matérialisant les emplacements mais ce seraient les entreprises de Pompes Funèbres qui réaliseraient les travaux à la demande des familles comme c'est déjà le cas pour les concessions classiques lors de la mise en place de caveaux.

Le montant estimé est d'environ 500 € dont 322 € de matériaux

Un plan sera fourni à l'entreprise à chaque intervention indiquant l'emplacement déterminé avec la famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette seconde méthode qui permet de ne jamais être à court d'emplacements.

Les travaux de terrassement et de matérialisation des emplacements seront réalisés par les employés communaux à compter du 25 juillet 2022.

## BUDGET

### D220704-03 – TARIFS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

L'installation des cavurnes n'étant plus réalisée par la commune, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire évoluer ses tarifs comme suit :

Prix des concessions dans le cimetière communal	
Concession temporaire de 15 ans	240 €
Concession temporaire de 30 ans	360 €

Prix des concessions par case dans le columbarium	
Concession de 15 ans	230 €
Concession de 30 ans	350 €

Prix des concessions par cavurne dans le jardin du souvenir	
Concession de 15 ans	100 €
Concession de 30 ans	150 €

Ouverture et droit de séjour en caveau provisoire	
Les 6 premiers jours	129 €
Par jour supplémentaire	17 €

✓ **SELIA – Bouclier tarifaire électricité** : Nous avons reçu un premier courrier en date du 8 juin 2022 nous informant que dans le cadre du bouclier tarifaire, nous allions être remboursés de 507.23 €. Ce qui est une bonne nouvelle au regard de l'augmentation déjà subie sur 2022 en comparaison avec 2021.

Mais, un second courrier en date du 22 juin 2022 nous informe que le marché d'électricité arrive à son terme et que le SIEDS va prochainement entamer les négociations de tarifs à compter de 2023 et qu'il va probablement falloir s'attendre à une hausse de 160 %.

## NIORT AGGLO

### D220704-04 – PADD – DÉBAT D'ORIENTATION

Le PADD a été présenté aux élus le 23 juin par Jacques BILLY-Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire de Niort Agglo et Franck DUFAU, chargé de projet.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit une vision d'avenir pour le territoire autour de 4 axes :

1. Une Agglomération à taille humaine aux fonctions métropolitaines affirmées au sein d'une organisation respectueuse des équilibres
2. Un développement des fonctions urbaines respectant et valorisant le cadre de vie
3. Le déploiement d'une offre de mobilité pour tous
4. Un environnement de haute valeur écologique et paysagère, à préserver et valoriser, dans le cadre de la transition écologique

Le Conseil Municipal n'étant pas au complet, M. Le Maire propose que le débat soit à nouveau mis à l'ordre du jour du prochain Conseil, à savoir le 5 septembre 2022.

## SIVOM DE PRAHECQ

Lors de la dernière réunion, il a notamment été abordé le projet de construire une nouvelle gendarmerie sur Prahecq. Cette réflexion fait suite à une demande du commandement de la gendarmerie.

## COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

✓ **CONSEIL D'ÉCOLE DI 16 JUIN 2022** : Le dernier Conseil d'Ecole s'est tenu le 16 juin 2022 à l'école de Juscorps.

### *Effectifs prévisionnels et répartition :*

- 116 enfants dont 69 pour Saint-Martin et 47 pour Juscorps
- 14 enfants nouveaux entrent en PS
- Mme DEBENAIS : 14 CE1 + 9 CE2
- Mme BEAUDÉ : 15 CM1 et 11 CM2
- Mme BABIN : 15 PS + 9 MS
- Mme GONNORD : 13 CP + 8 CE1
- M. NEURY : 16 GS + 6 CP

Dans cette hypothèse, 24 enfants seraient transportés de Juscorps vers Saint-Martin et 18 de Saint-Martin vers Juscorps.

### *Actions sur le climat scolaire et harcèlement :*

Au cours de cette année scolaire, le protocole harcèlement a été déclenché. Après examen des faits et plusieurs entretiens, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'un cas de harcèlement.

Toutefois, le conseil des maîtres du RPI a pris très au sérieux le sujet et a décidé de l'inscrire dans le projet d'école de la rentrée prochaine.

Les directrices ont insisté sur le fait que tous les acteurs de la communauté éducative devront en être informés et se sentir concernées. Parmi les actions envisageables (café de parents, ateliers thématiques, 1/4 d'heure de lecture, etc.), le dispositif accordera une place importante au temps de paroles des enfants. Dans ce cadre, un Conseil d'Ecole pourrait être créé.

Les enseignants seront aidés dans cette démarche par des intervenants spécialisés.

Monsieur le Maire s'est engagé à ce que les élus et le personnel communal volontaires s'impliquent dans ce projet.

***Présentation des nouvelles modalités de facturation de la garderie SMDB :***

Les nouvelles modalités ont été très bien accueillies des parents. Le Conseil d'Ecole partage l'idée qu'elles devraient répondre aux objectifs fixés : moins de contestations et ne plus avoir d'enfants devant la porte de l'école.

***Bilan des actions 2021-2022 (liste non exhaustive) :***

1. ATS a donné des plans de légumes à l'école de Juscorps.
2. Mme BABIN :
  - Rencontre USEP St Symphorien
  - En raison d'un problème de BUS : rencontre à Fors annulée et reportée au 4 juillet
  - Vote des incorruptibles
3. Mme DEBENAIS :
  - Cycle piscine tous les mardis à partir de mai
  - Cinéma le 10 juin "le chien jaune de Mongolie"
  - Vote des incorruptibles
  - Sortie du 7 juillet annulée (bus trop cher)
4. Mme BEAUDÉ :
  - 18 avril Athlétisme journée
  - Cérémonie du 8 mai
  - 9 mai rencontre USEP de Hand annulée faute de transport
  - 13 mai sortie vélo à Fors - Rallye pédestre sur Fors avec école de Fors
  - Sortie à Aiffres à vélo pour aller voir un spectacle sur l'écologie
  - 20 mai : vote des incorruptibles
  - 24 mai : sortie piscine pour faire passer les tests en vue de la sortie Kayak
  - 30-31 et 1er juin : mini camp. Il s'est très bien déroulé mais 1ère nuit a été très fraîche. La route s'est bien passée. Ils ont fait du canoé, de la pêche aux écrevisses, découvert des animaux protégés et invasifs du marais. 46 km parcourus à vélo. Ils vont faire un petit journal
  - Journée sécurité routière du 17 juin annulée en raison canicule
  - Lundi 20 juin, journée orientation au départ du moulin du Roc

***Problématique du BUS***

Cette année scolaire, plusieurs sorties n'ont pu se faire en raison du coût du transport en bus dont les tarifs se sont envolés. Mme DEBENAIS a d'ailleurs remercié la commune de Saint-Martin-de-Bernegoue pour la subvention exceptionnelle accordée.

Les enseignants sont conscients des marges de manœuvre limitées des élus mais demandent tout de même s'ils peuvent les aider à trouver des solutions.

**COMMISSION BIEN VIVRE À SAINT MARTIN DE BERNEGOUE**

✓ ***FESTIVAL « 5<sup>ème</sup> SAISON » - Bilan*** : le nombre de participants a été mitigé du fait du mauvais temps. Le concert prévu en amont a tout simplement été annulé et le spectacle s'est tenu dans la salle du Foyer Rural en lieu et place de l'espace de la Figère.

✓ ***FÊTE DU 14 JUILLET*** : Le programme et les invitations aux aînés ont été déposés dans les boîtes aux lettres. A ce jour, nous avons 60 inscriptions.

## QUESTIONS DIVERSES

✓ BUDGET PRÉVISIONNEL PRÉSENTÉ SELON LA NOMENCLATURE M57 : Lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2021, le Conseil Municipal a opté pour la nouvelle nomenclature (M57) à compter du 1er janvier 2022. Le budget ayant été voté en avril dernier selon la nomenclature M14, la nouvelle présentation a été remise ce jour aux Conseillers Municipaux.

✓ AGENDA :  
5 septembre – Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Bernegoue  
Procès-Verbal du Conseil Municipal - Séance du 4 juillet 2022

Frédéric NOURRIGEON, Maire	Frédéric BONNEFONT, absent, a donné pouvoir à Daniel GOY	Jérôme CLARCK
Pascal CLERJEAU	Isabelle DEGUIL, absente	Daniel GOY
Philippe LAIDET	Nathalie LAVILLONNIÈRE	Sandrine LONGEAU
Dominique MAURILLE, absent	Fabrice MILLASSEAU, absent, a donné pouvoir à Jérôme CLARCK	Delphine PERONNE, absente, a donné pouvoir à Nathalie LAVILLONNIERE
Eugénie POTHIER	Cécile RICHARD, absente, a donné pouvoir à Philippe LAIDET	Christine ROULLET, absente, a donné pouvoir à Sandrine LONGEAU